

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 62 portant nomination dune Commission chargée d'établir et de tenir à jour un contrôle des civils (fonctionnaires et particuliers) à évacuer pour raison de santé.

n° 62

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 janvier 1942

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro
1 janvier 1942

VISAS

Le Gouverneur de Ju Côte française des somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique, du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une Commission présidée par le médecin Lieutenant-colonel Legeidie, assisté des médecins commandants Leitner et Le Bihan, établira et tiendra à jour la liste de classement des civils (fonctionnaires et particuliers) à évacuer pour raison de santé. Elle se réunira au moins une fois par mois pour examiner les candidats et établir, d'autre part, toutes propositions d'évacuation d'office qu'elle estimera nécessaires. Art. 2. — Les demandes devront être adressées au chef de la colonie et exposer les motifs personnels susceptibles d'être accessoirement pris en considération (âge, Coioniaux, situation de famille et professionnelle...) Art. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILIETAS